

## **CONSEIL MUNICIPAL D'AVANCON COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 29 AOUT 2014-**

Président : Monsieur Laurent NICOLAS

Secrétaire de séance : Madame GIAIME Nathalie

Etaient présents : Mmes BOISSERENQ Josiane, GIAIME Nathalie, QUEYREL Nicole, Mrs ALFONSE Joachim, DANY Guy, EYRAUD Joël, JACOB Stéphane, NICOLAS Laurent, et VALLON Joël.

Absent excusé : Monsieur ASTRION Julien ayant donné pouvoir à monsieur NICOLAS Laurent.

Retard : Monsieur ROUAULT Samuel arrivé à 21 heures.

La séance est ouverte à 20h15.

Le compte-rendu du 13 juin 2014 ainsi que celui du 20 juin 2014 ont été approuvés à l'**unanimité (10/10)**. (Absence de monsieur ROUAULT).

### **- 1 PARTICIPATION AU FOND DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT FSL 2014 :**

Courrier du Conseil Général nous sollicitant pour une participation pour le FSL à compter de 0.35 euros par habitant. En sachant que le nombre d'habitant est de 414 le montant de la participation prévisionnel s'élève à 144.90 euros par an.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide une participation de 144.90 euros au Fonds de Solidarité pour le Logement et autorise le maire à signer la convention avec le Conseil Général des Hautes-Alpes.

**Voté : 9 voix POUR SUR 10 et 1 abstention – Monsieur ROUHAUT absent.**

### **- 2 ACCEPTATION DELIBERATION CONCORDANTE DU REVERSEMENT DU MONTANT DES TRAVAUX DE DEVOIEMENT DU RESEAU D'EAU COMMUNAUTAIRE :**

La Communauté de Communes de la Vallée de l'Avance nous transmet les délibérations n° 2014/5/4 et n°2014/5/5 du 22 juillet 2014 pour les deux projets suivants :

- Reversement du montant des travaux de dévoiement du réseau d'eau lors d'accord de permis d'urbanisme des communes vers la Communauté de Communes de la vallée de l'Avance.
- Acception de l'intérêt communautaire pour le transfert de compétence de l'aménagement et de l'entretien de la voirie d'accès à la déchetterie.

**Après en avoir délibéré, voté à l'unanimité 10/10 (monsieur ROUAUT absent).**

### **- 3 ACCEPTATION TRANSFERT DE COMPETENCE POUR L'ENTRETIEN DE LA VOIRIE D'ACCES A LA DECHETTERIE :**

Le conseil municipal de la commune d'AVANCON a accepté la proposition d'achat du terrain de stockage des déchets verts mis à disposition par la commune faite par la Communauté de Communes. Cette acquisition par la Communauté de Commune de la Vallée de l'Avance s'effectuera sur la base d'un euro le mètre carré. La superficie exacte du terrain cédé sera définie après l'intervention du géomètre.

En corrélation de cette session, la commune d'AVANCON souhaite le transfert de la voirie communale d'accès à la déchetterie à la communauté de communes.

**\*Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte la vente du terrain de stockage des déchets verts (3300 m2 environ) à la Communauté de Communes pour 1 euro le mètre carré.**

**\*Accepte le transfert de compétence de la voirie communale VC n°16 d'AVANCON à la communauté de la vallée de l'Avance.**

**Monsieur Joachim ALFONSE, souhaite qu'il soit rajouté sur la délibération : « qu'il ne faudra pas dissocier la vente du terrain avec l'entretien du chemin d'accès déchetterie »  
Voté à l'unanimité (10/10). (Monsieur ROUAULT absent)**

#### **- 4 PROJET D'ACQUISITION DE TERRAIN POUR STOCKAGE DECHETS VERTS :**

(Arrivée de monsieur ROUAULT – 21 heures)

Courrier de la Communauté de Communes mentionnant que lors de la réunion du bureau en date du 15 juillet 2014 et du conseil communautaire 2014/07/22 du 22 juillet 2014, ayant acté le transfert de l'entretien et de la gestion de la voirie communale desservant la déchetterie intercommunale située sur la commune d'AVANCON à la communauté de communes. Le tronçon de voirie communale concerne un linéaire de 650 mètres depuis le carrefour de la RD 942 jusqu'à l'entrée de la déchetterie. L'emprise de la voie considérée est de 5 mètres.

Le conseil municipal accepte la proposition d'achat du terrain de stockage des déchets verts mis à disposition par la commune (parcelle A1171) sur la base de 1 euro le mètre carré.

La superficie exacte du terrain vendu sera définie après l'intervention du géomètre.

Il sera également nécessaire de vendre la parcelle A1174 d'environ 100 m2.

Monsieur le maire souhaite nous informer qu'un habitant résidant proche de la déchetterie, ne souhaite pas de stockage de type composte sur ces parcelles citées en référence ci - dessus. Après en avoir délibéré avec les membres du conseil, cette vente est acceptée à la Communauté de Commune à visée uniquement pour le stockage des déchets verts.

**Voté à l'unanimité (11/11)**

#### **- 5 REGULARISATION EMPRISE ROUTE DE LA MONTAGNE ET DES TABURLES :**

Suite au projet prévu par la commune d'AVANCON concernant la régularisation des emprises de la route de la Montagne et des Taburles le conseil municipal décide d'acquérir les parcelles de terrain aux Taburles ainsi que pour la route de la Montagne.(cela concerne uniquement les personnes qui ont donné un accord signé)

Il décide que ces acquisitions se feront à titre gratuit et désigne la SCP JUSSAUME DAUDE à GAP pour établir l'acte.

**Voté à l'unanimité (11/11)**

#### **- 6 GOUDRONNAGE 2014 :**

Signature d'une convention avec IT 05 (en remplacement de l'ATESA) .

**Voté à l'unanimité (11/11)**

La prestation de IT 05 s'élève à 1104 euros TTC et est réputée forfaitaire.

**Voté à l'unanimité (11/11)**

La société IT 05 nous fait part d'une estimation des travaux à réaliser sur les différentes voies communales d'Avançon.

Travaux à réaliser : 29 950 euros HT en solution de base et 36 230 euros HT avec une variante « enrobés Hydrocarboné à froid ».

Courrier du Conseil Général : montant de la subvention 12 615 euros

**Voté à l'unanimité (11/11) pour la solution de base.**

## **- 7 ARRETE CHEMIN DU TERRIER :**

Suite à l'arrêté municipal n° 03-2001 du 18/10/2001 concernant :

-L'interdiction de tout véhicule à moteur sur le chemin rural n°4 dans la partie situé entre l'intersection de la VC n°5 et la D942

Le conseil municipal décide d'annuler cet arrêté après en avoir déposé une demande auprès de la préfecture des Hautes – Alpes

En contrepartie un panneau de signalisation sera implanté, de type limitation de vitesse à 30 l'heure.

Un panneau chemin rural n°4 non déneigé sera également mis place.

Un bris essieu sera fait en bas du chemin.

Voté à l'unanimité (11/11)

## **- 8 ACCEPTATION STATUT MODIFIE DU SYME05 :**

Lors de l'assemblée générale du Syndicat Mixte d'Electricité des Hautes-Alpes du 26 juin 2014, les élus ont décidé de compléter les compétences obligatoires du syndicat au titre de l'électricité, de la création et de l'entretien des infrastructures de charge de véhicule électrique entraînant ainsi une réadaptation des ses statuts.

Cette nouvelle organisation devra s'appuyer sur une infrastructure publique permettant de garantir aux utilisateurs la réassurance et la disponibilité de bornes de recharge réparties sur tout le département.

**Après en avoir délibéré, voté à l'unanimité (11/11)**

## **- 9 QUESTIONS DIVERSES :**

**- Participation de la commune aux frais de cantine pour les écoles de la Batie-Neuve / Avancon Saint Etienne le Laus et Valsерres**

*Ecole de la Batie Neuve* : Reconduction de la même participation qu'en 2013/2014 : 2.39 euros par repas.

*Regroupement scolaire* : Reconduction de la même participation qu'en 2013/2014 : 1.74 euros par repas

**Voté à l'unanimité (11/11)**

### **Achat d'une débroussailleuse élagueuse télescopique**

Suite à deux devis, le conseil municipal a retenu les devis de la société Alpes Motoculture Jullien

Achat d'une débroussailleuse Stihl pour un montant de : 768.54 HT

Achat d'une perche d'élagage télescopique Stihl pour un montant de : 683.54 Ht

**Vote : 11 voix POUR sur 11.**

### **Lotissement l'Isle :**

Début des travaux printemps 2015

La séance est levée à 23h30